



# Plan de gestion des matières résiduelles

## - SOMMAIRE -

Préparé par la



**RÉGIE INTERMUNICIPALE**

*Argenteuil Deux-Montagnes*

651, ch. Felix-Touchette  
Lachute (Québec), J8H 2C5  
Téléphone (450) 562-0778  
Télécopieur (450) 562-8482

**Juin 2003**



**TABLE DES MATIÈRES**

<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>3</b>
<b>1. MUNICIPALITÉS VISÉES PAR LE PLAN DE GESTION .....</b>	<b>5</b>
<b>2. PORTRAIT DU SECTEUR MUNICIPAL .....</b>	<b>5</b>
2.1. PROGRAMMES ET COÛTS DE GESTION ACTUELS .....	5
2.2. BILAN DE MASSE DU SECTEUR MUNICIPAL .....	6
2.2.1. <i>Caractérisation des matières résiduelles de la MRC</i> .....	6
2.2.2. <i>Production totale</i> .....	7
2.2.3. <i>Taux de récupération actuels pour l'ensemble du secteur municipal</i> .....	9
<b>3. PORTRAIT DES SECTEURS ICI ET CD .....</b>	<b>11</b>
3.1. BILAN DE MASSE DU SECTEUR ICI .....	11
3.1.1. <i>Collectes municipales des ICI</i> .....	11
3.2. BILAN DE MASSE DU SECTEUR CD .....	12
<b>4. BILAN DE MASSE TOTAL .....</b>	<b>13</b>
<b>5. ORIENTATIONS ET OBJECTIFS DU PLAN DE GESTION .....</b>	<b>15</b>
5.1. LES ORIENTATIONS .....	15
5.2. LES OBJECTIFS GÉNÉRAUX .....	15
<b>6. SCÉNARIOS .....</b>	<b>17</b>
6.1. PLAN D'ACTION .....	17
6.2. PRINCIPE D'ÉQUIVALENCE .....	17
6.3. CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE .....	19
<b>7. PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES .....</b>	<b>19</b>
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>21</b>
<b>NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES .....</b>	<b>22</b>
<b>LEXIQUE .....</b>	<b>27</b>



## INTRODUCTION<sup>1</sup>

Au début des années 1970, les Québécois ont réalisé que leur environnement était en péril en raison de leur mode de vie. En effet, après la Seconde Guerre mondiale, la société d'autosuffisance a rapidement évolué vers la surconsommation. Sur une aussi courte période de temps, les impacts sur le milieu n'ont pas tardé à se manifester. L'extraction et la transformation de grandes quantités de ressources naturelles, souvent non renouvelables, nécessaires à la satisfaction sans cesse croissante de nos besoins de consommation sont responsables des principaux problèmes de pollution : pollution des eaux, réchauffement climatique, contamination et érosion des sols, dégradation des écosystèmes et diminution de la biodiversité.

Par ailleurs, les dépotoirs ont rapidement été surchargés et sont également devenus d'importants générateurs de pollution. Ainsi, pour remédier à la situation, le gouvernement de l'époque a adopté la *Politique de conservation des ressources et de l'environnement* (Services de protection de l'environnement, précurseur du ministère de l'Environnement du Québec [MENVIQ]).

En 1978, afin de resserrer les normes de gestion des résidus, le *Règlement sur les déchets solides* est adopté et géré par le ministère de l'Environnement du Québec. En 1989, le Québec s'est donné pour objectif de réduire de 50 % l'élimination des résidus en l'an 2000, au moyen de la *Politique québécoise de gestion intégrée des déchets solides* (Direction de la récupération et du recyclage du MENVIQ).

Vers 1995, à mi-chemin de la date butoir, il devenait de plus en plus évident que l'objectif de réduction de 50 % ne serait pas atteint. Le ministère de l'Environnement et de la Faune a alors mandaté le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) pour tenir une consultation publique sur la gestion des matières résiduelles au Québec. Les recommandations<sup>2</sup> du BAPE issues de cette consultation publique ont conduit à l'élaboration du *Plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008* (MEF, 1998). Celui-ci a été présenté le 15 septembre 1998 et annonçait la venue de nouvelles dispositions réglementaires, de la nouvelle *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008* et de changements majeurs dans les méthodes de gestion des résidus par l'intermédiaire de la loi 90 (chapitre 75, 1999).

Ces modifications apportées à la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE) obligent, entre autres, les municipalités régionales (MR) à établir un plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) d'ici au 1<sup>er</sup> janvier 2004. En plus des organismes municipaux, elle interpelle aussi les entreprises ainsi que la population. Elle a, notamment, comme objet de prévenir ou de réduire significativement la production de matières résiduelles, de promouvoir leur récupération et leur valorisation, de réduire la quantité de matières résiduelles à éliminer et d'assurer la gestion sécuritaire des installations d'élimination ainsi que d'obliger la prise en compte par les fabricants et les importateurs des effets de leurs produits sur l'environnement et des coûts afférents à la récupération, à la valorisation et à l'élimination des matières résiduelles qu'ils génèrent. Une telle réduction s'inscrit dans une optique de développement durable où chaque citoyen comble ses besoins sans compromettre la capacité des générations futures de satisfaire les leurs.

---

<sup>1</sup> Adapté du guide d'élaboration des plans de gestion des matières résiduelles de l'AOMGMR.

<sup>2</sup> BAPE, 1997, Déchets d'hier, ressources de demain.

Afin de se conformer à la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE), la MRC d'Argenteuil adoptait, le 12 septembre 2001, une résolution confirmant son intention d'entreprendre la confection de son plan de gestion des matières résiduelles (PGMR). Les PGMR ont été définis par le gouvernement comme étant un des principaux outils de mise en œuvre de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008* (ci-après appelée la Politique) qui a entre autres comme objectif de récupérer et de mettre en valeur, d'ici 2008, 65 % des résidus pouvant être valorisés.

La MRC d'Argenteuil et les municipalités qui la composent sont conscientes des efforts à déployer pour atteindre les objectifs de la Politique et de leurs responsabilités en matière de gestion des matières résiduelles. C'est pourquoi elles endossent les orientations du gouvernement québécois en la matière et sont enthousiastes à l'idée d'instaurer de nouvelles pratiques de gestion s'inscrivant dans le principe du développement durable. La MRC désire se doter d'un PGMR souple, réaliste, qui respecte les réalités socio-économiques de son territoire et auquel tous les intervenants contribuent en assumant leur rôle et leur part de responsabilité. Ce sont d'ailleurs là les principaux aspects qui ont guidé l'élaboration du présent projet de plan de gestion des matières résiduelles.

Le présent document se veut une synthèse des principaux éléments contenus dans le plan de gestion des matières résiduelles de la MRC d'Argenteuil.

## 1. MUNICIPALITÉS VISÉES PAR LE PLAN DE GESTION

Les neuf municipalités de la MRC d'Argenteuil sont visées par le présent PGMR, soit le village de Grenville, les cantons de Gore, de Wentworth et de Harrington, la ville de Lachute ainsi que les municipalités de Grenville-sur-la-Rouge, de Mille-Isles, de Saint-André-d'Argenteuil et de Brownsburg-Chatham. Le tableau 1 les décrit brièvement.

Tableau 1 : Description des municipalités visées par le PGMR – 2001

Municipalité	Population permanente	Population saisonnière	Population totale équivalente <sup>1</sup>	Superficie (km <sup>2</sup> )	Densité (hab/km <sup>2</sup> )	Type de secteur	Nombre de portes
Brownsburg-Chatham	6 770	2 500	8 020	249,31	27,2	rural	3 310
Gore	1 260	2 703	2 612	93,86	13,4	rural	1 303
Grenville - village	1 315	0	1 315	3,18	413,5	semi-urbain	644
Grenville-sur-la-Rouge	2 663	200	2 763	321,67	8,3	rural	1 750
Harrington	785	2 976	2 273	243,87	3,2	rural	1 461
Lachute	11 628	250	11 753	100,20	116,0	rural	5 313
Mille-Isles	1 209	1 000	1 709	59,98	20,2	rural	834
Saint-André-	2 867	500	3 117	98,45	29,1	rural	1 272
Wentworth	434	2 000	1 434	88,99	4,9	rural	702
<b>MRC</b>	<b>28 931</b>	<b>12 129</b>	<b>34 996</b>	<b>1 259,51</b>	<b>635,8</b>		<b>16 589</b>

<sup>1</sup> La population totale équivalente tient compte du fait que les résidents saisonniers sont présents six mois par année.  
Population totale équivalente = population permanente + population saisonnière / 2.

## 2. PORTRAIT DU SECTEUR MUNICIPAL

La présente section dresse un portrait de la situation de la MRC d'Argenteuil concernant la gestion des matières résiduelles. Il y est question des programmes et des coûts de gestion existants sur le territoire de planification ainsi que de l'inventaire des matières résiduelles qui y sont produites. **Toutes les données présentées ici ont trait à l'année 2001.** Il est à noter qu'en 2001, les municipalités de Calumet et du canton de Grenville n'étaient pas encore fusionnées. Elles sont donc présentées individuellement dans cette section.

### 2.1. PROGRAMMES ET COÛTS DE GESTION ACTUELS

Plusieurs modes de gestion avaient cours sur l'ensemble du territoire en 2001. Le tableau 2 en dresse une synthèse. Ainsi, neuf municipalités offraient la collecte sélective à leurs citoyens : deux par apport volontaire et sept en porte-à-porte. Dans tous les cas, les ICI étaient desservies par cette collecte. En ce qui concerne les matières putrescibles, une municipalité les récupère dans leur ensemble et trois autres font la collecte des feuilles et des arbres de Noël. Enfin, cinq municipalités ont offert un service de collecte des RDD, soit par apport volontaire au dépôt permanent de la RIADM, soit par collecte satellite.

Tableau 2 : Synthèse des modes de gestion des matières résiduelles – 2001

Nombre de municipalités	Collecte déchets domestiques	Collecte de matières recyclables			Collecte de matières putrescibles	Collecte de RDD
		Apport volontaire	Porte-à-porte	ICI		
10	10	2	7	9	5	3
		9				

Quant aux sommes allouées à la gestion des matières résiduelles pour l'ensemble de la MRC d'Argenteuil, elles s'élevaient, en 2001, à un peu plus de 1 317 000 \$. Ce montant correspond au total des sommes dépensées par chacune des municipalités pour la gestion de leurs matières résiduelles. Le tableau 3 répartit ce montant dans les différentes activités de gestion. On y note que les activités de collecte, de transport et de récupération représentent la part la plus importante avec 914 115 \$, soit près de 75 % du montant global engagé en 2001.

Tableau 3 : Coûts de gestion des matières résiduelles pour l'ensemble de la MRC d'Argenteuil – 2001

<b>Collecte, transport et récupération</b>	<b>Coûts (\$/an)</b>
Déchets domestiques	746 256,16 \$
Matières recyclables	112 092,27 \$
Matières putrescibles	Inclus <sup>1</sup>
Résidus domestiques dangereux	53 216,06 \$
Boues municipales	0,00 \$
Matériaux secs	2 550,25 \$
<b>Sous-total</b>	<b>914 114,74 \$</b>
<b>Traitement et élimination</b>	
Traitement ou élimination des boues municipales	0 \$
Compostage	12 017,90 \$
Enfouissement sanitaire	333 112,91 \$
Tri des matières recyclables	17 825,78 \$
<b>Sous-total</b>	<b>362 956,59 \$</b>
<b>Sensibilisation</b>	
Information, publicité et outils de communication	39 969,84 \$
<b>Sous-total</b>	<b>39 969,84 \$</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 317 041,17 \$</b>

<sup>1</sup> Inclus dans les coûts de collecte des déchets domestiques.

## 2.2. BILAN DE MASSE DU SECTEUR MUNICIPAL

Le bilan de masse du secteur municipal comprend toutes les données relatives à la production de matières résiduelles par les citoyens de la MRC, qu'ils soient résidents permanents ou saisonniers. Il inclut également une partie des quantités produites par les commerces qui sont desservis par les collectes municipales<sup>3</sup>.

### 2.2.1. Caractérisation des matières résiduelles de la MRC

Un des éléments essentiels à l'instauration d'un système de gestion intégrée des matières résiduelles est de connaître de façon précise la composition des résidus produits sur le territoire visé. Cette composition varie beaucoup selon les secteurs. Les secteurs industriel, commercial et institutionnel, par exemple, ne produisent pas les mêmes types de matières résiduelles que celui de la construction et de la démolition (leur caractérisation est présentée

<sup>3</sup> L'estimation de la part de résidus originaires des secteurs commercial et institutionnel est présentée à la section 3.1.1.



à la section 5). De même, le secteur résidentiel génère des types de résidus qui lui sont propres. Une étude québécoise de caractérisation des matières résiduelles, effectuée en 2000 par le consortium Chamard, CRIQ et Roche, a démontré qu'à l'intérieur même du secteur résidentiel, la structure de l'habitat, entre autres, influençait la composition des matières résiduelles. Ainsi, les secteurs rural et semi-urbain génèrent les mêmes types de résidus, mais en proportions différentes. C'est à partir de cette étude que la composition théorique des matières résiduelles du secteur municipal de la MRC a pu être déterminée. La figure A nous illustre la répartition des différentes matières à l'intérieur du sac vert. Ce sont les matières putrescibles qui représentent la part la plus importante des résidus générés, avec 40,7 %. Viennent ensuite les matières recyclables, avec 34,1 %, et les déchets ultimes, avec 19,6 %. Quant aux résidus domestiques dangereux, aux encombrants et aux textiles, ils représentent respectivement 0,9 %, 0,7 % et 4,1 % des matières produites par le secteur municipal. En considérant qu'en 2003 la MRC compte huit municipalités rurales et une municipalité semi-urbaine, la portion valorisable des matières résiduelles provenant de ce secteur a été estimée 80,4 %. L'annexe E décrit, de façon détaillée, quels types de matières entrent dans cette portion valorisable.

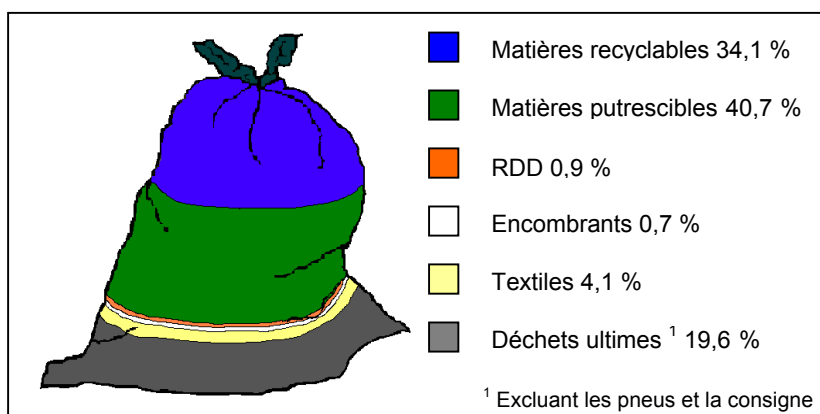


Figure A : Composition théorique des matières résiduelles du secteur municipal de la MRC d'Argenteuil.

### 2.2.2. Production totale

Le tableau 4 dresse un portrait synthèse de la production de matières résiduelles sur le territoire de la MRC d'Argenteuil. Il comporte trois parties : la première fait un inventaire des quantités mises en valeur par catégorie de matières, la seconde indique les quantités éliminées par municipalité et enfin, la dernière partie constitue la production totale de matières résiduelles et résulte de la somme des deux premières parties.

En 2001, 16 587,4 tonnes métriques de matières résiduelles ont été générées par le secteur municipal. Cela représente une production moyenne de 474 kg par personne. Sur la quantité totale générée, seulement 3 029,5 tonnes métriques de ces matières ont été valorisées, incluant les pneus et les matières consignées, soit l'équivalent de 86,6 kg par personne. Avec un objectif de récupération de 221,7 kg par personne, cela démontre les efforts à déployer pour atteindre les objectifs de la Politique d'ici 2008.

Tableau 4 : Synthèse de la production totale de matières résiduelles du secteur municipal – 2001

Municipalité	Type de secteur	Population permanente	Population saisonnière	Population totale équivalente <sup>1</sup>	Quantité mise en valeur (t.m.)						Quantité éliminée (t.m.)	Production totale (t.m.)		
					Matières recyclables	Matières putrescibles	RDD	Pneus	Consigne	Textiles			Total	
Brownsburg-Chatham	Rural	6 770	2 500	8 020	372,8	59,0	4,4					336,0	3 348,5	3 784,7
Calumet	Rural	554	0	554	47,1							34,4	196,3	243,4
Gore	Rural	1 260	2 703	2 612	35,5							26,0	1 503,3	1 538,8
Grenville - village	Semi-urbain	1 315	0	1 315	83,7	5,5	2,0			17,0		85,7	687,3	795,5
Grenville - canton	Rural	2 109	200	2 209	65,3		2,8					50,5	953,7	1 021,8
Harrington	Rural	785	2 976	2 273	37,4							27,3	530,0	567,4
Lachute	Rural	11 628	250	11 753	723,4	937,4	15,3			117,6		1 599,2	4 175,5	5 969,3
Mille-Isles	Rural	1 209	1 000	1 709	0,0							0,0	549,7	549,7
Saint-André-d'Argenteuil	Rural	2 867	500	3 117	172,7	31,0	1,9					159,2	1 381,0	1 586,6
Wentworth	Rural	434	2 000	1 434	40,5							29,6	230,3	270,8
<b>MRC</b>		<b>28 931</b>	<b>12 129</b>	<b>34 996</b>	<b>1 578,4</b>	<b>1 033,0</b>	<b>26,5</b>	<b>117,6</b>	<b>139,1</b>	<b>134,6</b>	<b>3 029,2</b>		<b>13 555,5</b>	<b>16 584,7</b>

<sup>1</sup> La population totale équivalente tient compte du fait que les résidents saisonniers sont présents six mois par année. Population totale équivalente = population permanente + population saisonnière/2.

### 2.2.3. Taux de récupération actuels pour l'ensemble du secteur municipal

À titre indicatif et afin de mesurer l'ampleur de la tâche à accomplir d'ici 2008 pour atteindre les objectifs de récupération de la Politique, le taux de récupération par filière a été calculé pour le secteur municipal. Ce calcul inclue une partie des résidus d'origine ICI (commerces desservis par les collectes municipales). Cependant, les quantités récupérées par ces dernières ne peuvent actuellement être dissociées de la quantité totale associée au secteur municipal.

Le tableau 5 montre le taux de récupération effectif de la MRC d'Argenteuil en 2001 pour chacune des filières. Malgré les efforts déjà consentis, on y remarque que les performances de la MRC sont encore loin des objectifs de la Politique. C'est la filière des matières recyclables qui affichait le résultat le plus intéressant parmi toutes les activités de récupération et de valorisation mises en place par les municipalités, avec un taux de récupération de 28,3 %. Elle est suivie, dans l'ordre, par les filières du textile (20,3 %), des RDD (18,5 %) et des matières putrescibles (15,6 %).

Tableau 5 : Taux de récupération par filière pour l'ensemble du secteur municipal – 2001

Type de matières	Quantité récupérable (t.m.)	Objectif de récupération		Quantité récupérée (t.m.)	Taux de récupération
		(%)	(t.m.)		
Matières recyclables	5 573	60 %	3 290,6	1 578	28,3 %
Matières putrescibles	6 639	60 %	3 983,7	1 033	15,6 %
RDD	143	60 %	85,8	26	18,5 %
Encombrants	111	60 %	66,7	0	0,0 %
Textiles	663	50 %	331,7	135	20,3 %
<b>Total</b> <sup>1</sup>	13 130		7 758	2 772	21,1 %

<sup>1</sup> Excluant la consigne et les pneus.



### 3. PORTRAIT DES SECTEURS ICI ET CD

Le portrait des secteurs ICI et CD provient d'une étude faite par la firme NI Environnement pour le compte de la RIADM et portant sur l'évaluation des quantités de matières résiduelles produites par ces secteurs sur le territoire de trois MRC, soit celles d'Argenteuil, des Pays-d'en-Haut et de Papineau<sup>4</sup>.

#### 3.1. BILAN DE MASSE DU SECTEUR ICI

Les entreprises de la MRC d'Argenteuil généreraient chaque année 15 098,51 tonnes métriques de matières résiduelles. Cette valeur inclut toutes les matières (déchets ultimes, matières recyclables, matières putrescibles, encombrants, textiles, etc.). Les entreprises de détail et les entreprises de services seraient chacune la source d'environ 5 000 tonnes métriques de matières résiduelles, soit globalement les deux tiers des matières résiduelles générées sur le territoire à l'étude. Le tableau 6 présente le nombre d'employés et la quantité de matières résiduelles générées selon le secteur industriel.

Tableau 6 : Quantité de matières résiduelles générées par secteur industriel – 2001

Secteur industriel	Nombre d'employés <sup>5</sup>	Quantité annuelle de matières résiduelles
Agriculture, foresterie et pêche	112	136,68 t.m. (0,9 %)
Mines, carrières et extraction	23	14,64 t.m. (0,1 %)
Construction	372	1 020,63 t.m. (6,8 %)
Fabrication	1 141	2 041,08 t.m. (13,5 %)
Transport, communication, électricité, gaz et services sanitaires	926	980,02 t.m. (6,5 %)
Grossistes	765	639,25 t.m. (4,2 %)
Détaillants	2582	5 478,56 t.m. (36,3 %)
Finances, assurances et immobilier	292	70,69 t.m. (0,5 %)
Services	4612	4 699,61 t.m. (31,1 %)
Administration publique	45	17,35 t.m. (0,1 %)
<b>TOTAL</b>	<b>10 970</b>	<b>15 098,51 t.m.</b>

##### 3.1.1. Collectes municipales des ICI

La quantité totale de matières résiduelles collectées par les municipalités de la MRC d'Argenteuil est de 16 327,97 tonnes métriques par année. En utilisant les taux de génération de ces matières par habitant, la quantité générée par la population permanente et saisonnière s'élèverait à 9 863,20 tonnes métriques par année. En fonction de la structure de l'habitat, les taux de génération utilisés sont de 1,34 kg par habitant par jour pour la municipalité de Grenville (village) et de 0,75 kg par habitant par jour pour les autres municipalités (CHAMARD – CRIQ – ROCHE, 2000). On peut donc évaluer à 6 464,77 tonnes métriques par année la quantité de matières résiduelles collectées par les municipalités auprès d'entreprises, soit environ 39,6 %.

<sup>4</sup> NI Environnement, 2002, Soutien à l'élaboration des plans de gestion des matières résiduelles; Sondage auprès des ICI pour les MRC des Pays-d'en-Haut, d'Argenteuil et de Papineau, 104 pages.

<sup>5</sup> Le nombre d'employés de la base de données a été redressé à l'aide du taux de majoration global (voir tableau 3.2 de l'étude de NI Environnement).

### 3.2. BILAN DE MASSE DU SECTEUR CD

Précisément 25,0 % du total des matières résiduelles produites au Québec correspondent à des résidus CD (Recyc-Québec, 2002). Le reste, soit 75,0 %, est constitué des matières résiduelles d'origine résidentielles et de celles qui sont d'origine ICI. On peut postuler que cette proportion s'applique aussi à la MRC d'Argenteuil. Sachant que les matières résiduelles d'origine résidentielle (9 863,2 t.m.) et ICI (15 098,51 t.m.) totaliseraient 24 961,71 tonnes métriques et constitueraient 75,0 % du total, une règle de trois permet d'estimer la quantité de résidus CD générés sur le territoire de la MRC :

$$\begin{array}{l} 75,0 \% = 24\,961,71 \text{ tm} \\ 25,0 \% = y \end{array} \quad y = \frac{25,0 \% \times 24\,961,71 \text{ tm}}{75,0 \%}$$

Ainsi, on évalue à 8 320,57 tonnes métriques la quantité de résidus CD générés annuellement sur le territoire de la MRC d'Argenteuil. Typiquement, les résidus CD se composent surtout d'agrégats, de bois et de déchets ultimes.

#### 4. BILAN DE MASSE TOTAL

Le bilan de masse total correspond à la quantité totale de matières résiduelles générées sur le territoire de la MRC d'Argenteuil en 2001. Cette quantité est estimée en additionnant la production des secteurs municipal, industriel, commercial, institutionnel et ceux de la construction et de la démolition. La quantité totale de matières résiduelles générées sur le territoire de la MRC d'Argenteuil s'établit, en 2001, à 33 282,2 tonnes métriques, soit 16 327,9 tonnes métriques pour le secteur municipal (incluant une partie des ICI), 8 633,7 tonnes métriques pour le secteur ICI (excluant la partie comptabilisée dans le secteur municipal) et 8 320,6 tonnes métriques pour le secteur CD. La portion valorisée, qui n'a pu être mesurée que pour le secteur municipal et une partie du secteur ICI, est principalement composée de matières recyclables et de matières putrescibles (tableau 7).

Tableau 7 : Tableau synthèse des quantités de matières résiduelles générées dans l'ensemble du territoire de planification – 2001

<b>Matières</b>	<b>Secteur municipal t/an</b>	<b>Secteur ICI t/an</b>	<b>Secteur CD t/an</b>	<b>TOTAL t/an</b>
<b>Mises en valeur</b>	2772,4	n.d.	n.d.	n.d.
<b>Éliminées</b>	13 555,5	n.d.	n.d.	n.d.
<b>TOTAL</b>	16 327,9	8 633,7 <sup>8</sup>	8 320,6	33 282,2

<sup>8</sup> Une partie des résidus d'origine ICI est incluse dans le total du secteur municipal.





## 5. ORIENTATIONS ET OBJECTIFS DU PLAN DE GESTION

Les grandes orientations et les objectifs généraux qui sont ici privilégiés ont été définis en fonction du principe des 3RV-E tout en respectant les spécificités propres à la MRC d'Argenteuil. Ils visent les mêmes buts de récupération que ceux de la Politique (tableau 8).

Tableau 8 : Objectifs de récupération de la MRC d'Argenteuil pour le secteur municipal

Catégories de matières	Objectifs de récupération
Verre, plastique, métal, papier, carton	60 %
Consigne	80 %
Matières putrescibles	60 %
Encombrants	60 %
Textiles	50 %
RDD	60 %

### 5.1. LES ORIENTATIONS

Les orientations représentent la ligne directrice du PGMR. Elles traduisent la vision d'ensemble de la problématique des matières résiduelles sur le territoire de la MRC d'Argenteuil et spécifient les principaux enjeux qui s'y rattachent. Ces orientations ont servi de cadre de référence pour l'élaboration et la compréhension des objectifs. Les orientations établies pour la MRC d'Argenteuil sont :

- Réduire la quantité de matières résiduelles à éliminer;
- Promouvoir la réduction à la source, le réemploi, la récupération et la valorisation des matières résiduelles;
- Mettre en place un plan de gestion des matières résiduelles compatible avec la politique gouvernementale et répondant au besoin de la collectivité d'Argenteuil;
- Rentabiliser les investissements et maintenir les coûts de traitement des matières résiduelles à des niveaux acceptables;
- Reconnaître le L.E.S. de la RIADM comme le seul et unique site d'élimination sur le territoire de la MRC d'Argenteuil et accepter le tonnage et le territoire de desserte tels que décrits dans les résolutions numéros 01-10-126 et 01-10-127 (annexes I et J);
- Privilégier la création d'emplois.

### 5.2. LES OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Les objectifs généraux indiquent, de façon générale, les mesures à mettre en œuvre pour assurer une saine gestion des matières résiduelles. Ils ont été définis principalement en fonction de la production de matières résiduelles du secteur municipal. Toutefois, puisque le portrait des ICI a révélé qu'une part non négligeable (34 %) des résidus ramassés par les collectes municipales sur le territoire de planification seraient d'origine industrielle, commerciale et institutionnelle, ces secteurs sont implicitement inclus dans l'atteinte de ces objectifs. En accord avec ceux de la Politique, voici donc les objectifs que la MRC d'Argenteuil s'est fixés :

- Privilégier la mise en commun des infrastructures et des équipements reliés à la gestion des matières résiduelles;
- Privilégier la participation des citoyens à l'atteinte des résultats;
- Privilégier les ententes intermunicipales existantes;
- Instaurer ou augmenter le rendement de la collecte sélective municipale;
- Instaurer ou augmenter le rendement de la collecte de matières putrescibles;
- Sensibiliser la collectivité à la réduction à la source et au réemploi;
- Encourager les initiatives des entreprises d'économie sociale et des groupes communautaires en matières de réduction à la source, de réemploi et de recyclage.

## 6. SCÉNARIOS

La présente section présente une synthèse des mesures et des services prévus pour atteindre les objectifs de la Politique et respecter les orientations que s'est donnée la MRC d'Argenteuil en matière de gestion des matières résiduelles. Elle traite également du principe d'équivalence et des conditions de mise en œuvre du PGMR.

### 6.1. PLAN D'ACTION

Les différentes mesures envisagées par la MRC d'Argenteuil sont ici présentés à travers l'échéancier de mise en œuvre (tableau 9). Elles visent autant les citoyens que les entreprises desservies par les collectes municipales. Bien que la mise en œuvre du PGMR est prévue pour le 1<sup>er</sup> janvier 2004, des mesures facultatives sont indiquées pour 2003 et leur application demeure à la discrétion de chaque municipalité.

### 6.2. PRINCIPE D'ÉQUIVALENCE

Présentement, ce sont les municipalités qui, pour la majorité, sont en charge de l'ensemble de la gestion des matières résiduelles sur leur territoire. Les municipalités de Brownsburg-Chatham, de Lachute et de Saint-André-d'Argenteuil ont donné cette responsabilité à la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes. De son côté, la MRC d'Argenteuil est responsable de la rédaction, de l'adoption et de la révision régulière du présent plan de gestion. Dans le contexte du présent PGMR, il est prévu de maintenir la situation comme telle<sup>6</sup>. À l'entrée en vigueur du plan, cela signifie que ce sont les municipalités et la RIADM qui seront responsables des contrats de services, de la mise à niveau des cahiers de charges et de l'intégration et la mise en œuvre des différentes activités contenues dans le PGMR.

Il faut cependant se rappeler que le plan de gestion est élaboré pour l'ensemble de la MRC et qu'ainsi, les mesures envisagées pour atteindre les objectifs de la Politique ne tiennent pas compte des particularités de chacune des municipalités. Afin de permettre la prise en compte des réalités géographiques et économiques de certaines d'entre elles, la MRC d'Argenteuil a décidé d'introduire un principe d'équivalence dans son plan de gestion. Ce principe consiste à admettre la mise en place d'activités alternatives à celles qui sont prévues dans le PGMR, en autant qu'elles permettent d'atteindre les objectifs de la Politique. Il appartient alors à la municipalité de faire la démonstration de l'efficacité des mesures alternatives mises de l'avant et de l'atteinte des objectifs dans les délais prévus, sans quoi elle devra y apporter des correctifs pour se conformer aux mesures édictées par la MRC dans son PGMR.

---

<sup>6</sup> Il n'est toutefois pas exclu que la MRC contribue et soutienne les municipalités dans certains aspects de la mise en œuvre du PGMR.

Tableau 9 : Échéancier de mise en œuvre

Étapes de réalisation	2003				2004				2005				2006				2007				2008			
	3 <sup>e</sup> trim.	4 <sup>e</sup> trim.	1 <sup>er</sup> trim.	2 <sup>e</sup> trim.	3 <sup>e</sup> trim.	4 <sup>e</sup> trim.	1 <sup>er</sup> trim.	2 <sup>e</sup> trim.	3 <sup>e</sup> trim.	4 <sup>e</sup> trim.	1 <sup>er</sup> trim.	2 <sup>e</sup> trim.	3 <sup>e</sup> trim.	4 <sup>e</sup> trim.	1 <sup>er</sup> trim.	2 <sup>e</sup> trim.	3 <sup>e</sup> trim.	4 <sup>e</sup> trim.	1 <sup>er</sup> trim.	2 <sup>e</sup> trim.	3 <sup>e</sup> trim.	4 <sup>e</sup> trim.		
<b>Administration et gestion</b>																								
Réglementation																								
Entente - Contrats de collecte																								
Entente - Enfouissement																								
Entente - Centre de tri																								
Entente - Centre de compostage																								
Entente - Entrepris de disposition de RDD																								
Entente - Distribution des encombrants																								
Entente - Réseau de distribution des textiles																								
Instauration - Système de collecte de données																								
Suivi du PGMR																								
Bilan du PGMR																								
Adaptation des mesures mises en place																								
Révision du PGMR																								
<b>Études techniques</b>																								
Étude - Éco-centre																								
Étude - Système de tarification																								
<b>Mesures de mise en valeur et d'élimination</b>																								
Révision des politiques d'achat municipales																								
Collecte sélective des matières recyclables																								
Prog. de compostage domestique et d'herbicyclage																								
Collecte de feuilles																								
Collecte de feuilles et de résidus verts																								
Collecte des matières putrescibles																								
Collecte de résidus domestiques dangereux																								
Récupération d'encombrants																								
Récupération des textiles																								
Collecte de déchets domestiques																								
<b>Infrastructures et équipements</b>																								
Achat - Bacs bleus 360 L - Recyclables																								
Achat - Bacs bruns 240 L - Putrescibles																								
Implantation - Réseau d'éco-centres																								
<b>Programmes d'information et de sensibilisation</b>																								
Diffusion d'information sur le PGMR (activités)																								
Prog. d'information et de sensibilisation au 3RV-E																								

Mesures facultatives en 2003

Les collectes satellites de RDD sont tributaires des rendements des programmes d'Éco-peintures et de la SOGHU.

### 6.3. CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE

La MRC d'Argenteuil est soucieuse de donner à ses citoyens la meilleure qualité de vie possible. Et en ce sens, elle a toujours tenté de maintenir un certain équilibre entre les aspects sociaux, environnementaux et économiques qui influencent le développement de son territoire. Ainsi, la MRC d'Argenteuil et les municipalités qui la composent sont conscientes des efforts à déployer pour atteindre les objectifs de la Politique et de leurs responsabilités respectives en matière de gestion des matières résiduelles. Elles s'engagent donc, dans leur plan de gestion des matières résiduelles, à entreprendre une série d'actions visant la réduction des quantités de matières résiduelles à éliminer par leur valorisation.

La mise en œuvre de ces actions exige cependant un effort financier important de la part des municipalités, des coûts que les contribuables municipaux ne peuvent assurer seuls. Selon la MRC, un des éléments essentiels à la réussite du présent plan de gestion concerne la responsabilisation et la contribution financière de tous les intervenants, y compris celle l'industrie<sup>7</sup>. Et cet apport réel de tous n'est possible que par la concrétisation des actions prévues dans le *Plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelles 1998 – 2008* et dans la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998 – 2008*. Qu'il s'agisse de réglementation, de soutien financier ou de responsabilisation accrue, ces actions représentent une série d'engagements de la part du gouvernement visant à créer les conditions favorables à la mise en valeur des résidus municipaux de toutes catégories. La réalisation de chacune d'entre elles représente autant de conditions à la réussite et à la mise en œuvre du présent plan de gestion dans son intégralité.

La MRC d'Argenteuil et les municipalités qui la composent sont enthousiastes à l'idée d'instaurer sur leur territoire de nouvelles pratiques de gestion de matières résiduelles s'inscrivant dans le principe du développement durable et s'engagent, par le présent plan de gestion, à déployer tous les efforts nécessaires à l'atteinte des objectifs. Cependant, elles demeurent fermement convaincues que le gouvernement se doit de tenir ses engagements. Ce n'est que dans le respect de ces conditions que la MRC entend pouvoir tenir les siens et appliquer l'ensemble de son plan de gestion des matières résiduelles.

## 7. PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

L'atteinte des objectifs de récupération de la Politique passe assurément par l'instauration de nouvelles modalités de gestion et par l'ajout de nouveaux services. De ce fait, les coûts de gestion des matières résiduelles seront inévitablement accrus et auront des répercussions importantes sur les budgets des municipalités de la MRC. Le tableau 10 montre la répartition dans le temps des mesures à entreprendre en fonction du PGMR et des coûts qui y sont associés. Ces montants, non indexés et non amortis, tiennent compte des frais en immobilisations, en services et en ressources humaines ainsi que de la variation des quantités de matières résiduelles générées. Certaines sommes sont ponctuelles, d'autres, récurrentes. De plus, il s'agit de montants globaux et non de coûts additionnels à ceux qui sont actuellement en vigueur.

---

<sup>7</sup> Cette préoccupation a d'ailleurs été exprimée régulièrement lors des consultations publiques sur le projet de plan de gestion des matières résiduelles.

Tableau 10 : Prévisions budgétaires

Étapes de réalisation	2003	2004	2005	2006	2007	2008
<b>Administration et gestion</b>						
Réglementation		3 200 \$	3 200 \$			3 200 \$
Entente - Contrats de collecte	1 600 \$	1 600 \$	1 600 \$			
Entente - Enfouissement	800 \$	800 \$	800 \$			
Entente - Centre de tri			800 \$		800 \$	800 \$
Entente - Centre de compostage	800 \$	800 \$		800 \$	800 \$	
Entente - Entreprise de disposition de RDD	800 \$	800 \$	400 \$	400 \$	400 \$	400 \$
Entente - Réseau de distribution des encombrants			3 200 \$			
Entente - Réseau de distribution des textiles				3 200 \$		
Instauration - Système de collecte de données		12 800 \$				
Suivi du PGMR	2 400 \$	4 800 \$	4 800 \$	4 800 \$	4 800 \$	4 800 \$
Bilan du PGMR		12 800 \$		12 800 \$		12 800 \$
Adaptation des mesures mises en place		3 200 \$		3 200 \$		3 200 \$
Révision du PGMR						25 600 \$
<b>Sous-total A</b>	<b>6 400 \$</b>	<b>40 800 \$</b>	<b>14 800 \$</b>	<b>25 200 \$</b>	<b>6 800 \$</b>	<b>50 800 \$</b>
<b>Études techniques et projets pilotes</b>						
Étude – Éco-centre			19 200 \$			
Étude - Système de tarification			25 600 \$			
<b>Sous-total B</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>44 800 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>
<b>Mesures de mise en valeur</b>						
Révision des politiques d'achat municipales		800 \$				
Collecte sélective des matières recyclables	129 917 \$	129 917 \$	397 940 \$	417 820 \$	443 780 \$	463 420 \$
Prog. de compostage domestique et d'herbicyclage		18 200 \$	9 100 \$	9 100 \$	9 100 \$	9 100 \$
Collecte de feuilles	118 125 \$	118 125 \$	118 125 \$			
Collecte de feuilles et de résidus verts				270 300 \$		
Collecte de matières putrescibles	90 332 \$	90 332 \$	90 332 \$	376 593 \$	855 400 \$	876 400 \$
Récupération des RDD	53 215 \$	66 356 \$	66 356 \$	66 356 \$	66 356 \$	66 356 \$
Collecte d'encombrants			49 767 \$	49 767 \$	49 767 \$	49 767 \$
Exploitation – Éco-centre				75 000 \$	75 000 \$	75 000 \$
Collecte des déchets domestiques	1 054 649 \$	1 054 649 \$	1 054 649 \$	1 054 649 \$	681 521 \$	681 521 \$
<b>Sous-total C</b>	<b>1 446 238 \$</b>	<b>1 478 379 \$</b>	<b>1 786 269 \$</b>	<b>2 319 585 \$</b>	<b>2 180 924 \$</b>	<b>2 221 564 \$</b>
<b>Programmes d'information et de sensibilisation</b>						
Diffusion d'information sur le PGMR	10 249 \$	10 249 \$		9 124 \$		9 124 \$
Information et sensibilisation (activités et 3 RV-E)	8 886 \$	38 507 \$	74 559 \$	73 106 \$	76 662 \$	61 732 \$
<b>Sous-total D</b>	<b>19 135 \$</b>	<b>48 756 \$</b>	<b>74 559 \$</b>	<b>82 230 \$</b>	<b>76 662 \$</b>	<b>70 856 \$</b>
<b>SOUS-TOTAL (A + B + C + D)</b>	<b>1 471 773 \$</b>	<b>1 567 935 \$</b>	<b>1 920 428 \$</b>	<b>2 427 015 \$</b>	<b>2 264 386 \$</b>	<b>2 343 220 \$</b>
<b>Infrastructures et équipements</b>						
Implantation - Réseau d'éco-centres				250 000 \$		
Achats bacs bleus 360 L - Recyclables			341 810 \$			
Achats bacs bruns 240 L - Putrescibles				660 000 \$		
<b>Sous-total E</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>341 810 \$</b>	<b>910 000 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>
<b>TOTAL(A + B + C + D + E)</b>	<b>1 471 773 \$</b>	<b>1 567 935 \$</b>	<b>2 262 238 \$</b>	<b>3 337 015 \$</b>	<b>2 264 386 \$</b>	<b>2 343 220 \$</b>

Pour l'implantation du réseau d'éco-centre, les coûts indiqués sont unitaires.

Coûts 2001 reportés en 2003, 2004 et 2005.

## CONCLUSION

Afin d'atteindre les objectifs de mise en valeur fixés par le gouvernement du Québec, toutes les MRC du Québec doivent élaborer et mettre en œuvre un plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) d'ici au 1<sup>er</sup> janvier 2004. Il s'est généré 33 474 tonnes métriques de matières résiduelles en 2001 dans la MRC d'Argenteuil. Le secteur municipal en a produit 16 585 tonnes métriques alors que le secteur des industries, commerces et institutions en a généré 8 252 tonnes métriques. Le secteur de la construction et de la démolition, de son côté, est responsable de la production de 8 637 tonnes métriques de résidus. En ce qui concerne la mise en valeur, dans le secteur municipal, le taux de récupération global atteint 21 %.

Ce sont les municipalités qui, pour la majorité, sont responsables de la gestion des matières résiduelles d'origine résidentielle sur leur territoire. Les municipalités de Brownsburg-Chatham, de Lachute et de Saint-André-d'Argenteuil ont donné cette responsabilité à la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes. Environ 40 % du secteur des industries, des commerces et des institutions sont desservis par des collectes municipales de déchets et de matières recyclables, alors que l'autre partie est desservie par les entreprises privées. Pour ce qui est des infrastructures, la MRC d'Argenteuil compte deux lieux d'élimination, un site de traitement des boues, deux plates-forme de compostage, un centre de tri et un dépôt permanent pour les résidus domestiques dangereux (RDD). Une demande d'agrandissement a été déposée au ministère de l'Environnement concernant le L.E.S. de la RIADM à Lachute.

L'objectif du présent PGMR rejoint celui que vise la Politique, soit la mise en valeur, d'ici 2008, de 60 % des matières résiduelles du secteur municipal pouvant être valorisées. Pour ce faire, la MRC et les municipalités qui la composent envisagent de mettre en place des mesures qui respectent les réalités socio-économiques du territoire de planification et le principe des 3RV-E : la réduction à la source, le réemploi, le recyclage, la valorisation et l'élimination. Parmi les plus importantes, mentionnons :

- La diffusion de renseignements concernant le PGMR;
- La mise à niveau de la réglementation municipale;
- L'implantation d'un programme continu de sensibilisation et d'information sur les 3RV-E;
- La mise en place d'un programme de compostage domestique et d'herbicyclage;
- L'implantation de la collecte sélective de porte-à-porte des matières recyclables;
- L'implantation de la collecte des matières putrescibles;
- L'implantation d'un réseau d'éco-centres.

La mise en œuvre des différentes mesures est échelonnée sur une période allant de 2004 à 2008. L'implantation de certaines de ces mesures est également tributaire des études de faisabilité afin de vérifier les conditions d'implantation. L'application intégrale du PGMR, tel que présenté ici, est également conditionnelle à la concrétisation des engagements du gouvernement du Québec présentés dans la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008* et dans le *Plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008*. L'entrée en vigueur du PGMR de la MRC d'Argenteuil est prévue pour le 1<sup>er</sup> janvier 2004.

## NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES

**Anseau, Colette, Caroline Cloutier, Liette Vasseur**, 1996, *Perspectives écosystémiques pour la gestion d'un résidu durable, Les boues d'épuration au Québec*, Les Presses de l'Université de Sherbrooke, 280 pages.

**AOMGMR**, 2001, *Guide d'élaboration d'un plan de gestion des matières résiduelles*, 141 pages.

**BAPE**, 1997, *Déchets d'hier, ressources de demain : rapport de la Commission sur la gestion des matières résiduelles au Québec*, Bibliothèque nationale du Québec, 497 pages.

**Blais, Jean-François, Jean-Louis Sasseville**, 1996, *État de l'art du traitement et de la disposition ou valorisation des boues d'usines d'épuration municipales*, INRS-Eau, Rapport de recherche n° 429, Université du Québec, 151 pages.

**Boileau et Associés inc.**, 1989, *Étude des coûts d'immobilisation et d'exploitation concernant les techniques de traitement des boues et des modes d'élimination finale*, Centre québécois de la valorisation de la biomasse, Québec.

**Chamard et Associés inc.**, 2002, *Plan de gestion de la MRC Memphrémagog : rapport préliminaire*, 310 pages.

**Chamard, CRIQ, Roche**, 2000, *Caractérisation des matières résiduelles au Québec – Rapport final PR-99101-01*, 213 pages.

**Clanton, C.J.**, *Alternative waste management systems*, Department of Agricultural Engineering, University of Minnesota, [www.bae.umn.edu](http://www.bae.umn.edu).

**Couillard, Denis, Pierre Chouinard, Marie Roy**, 1995, *Évaluation environnementale et sylvicole de différentes pratiques de valorisation des boues de station d'épuration des eaux usées urbaines en érablières et en plantation de sapins de Noël*, Rapport de recherche INRS-Eau, n° 466, Sainte-Foy.

**CQVB**, Fiche technique U-93-01, *Procédé ENERSLUDGE ; Transformation des boues d'épuration en hydrocarbures liquides à valeur commerciale*.

**CQVB**, Fiche technique U-93-03, *Une nouvelle technologie pour le traitement des effluents contaminés : le biofiltre Médiaflex<sub>mc</sub>*.

**CQVB**, Fiche technique U-94-06, *Compostage des boues de fosses septiques sous aération forcée*.

**CQVB**, Fiche technique U-94-07, *Biofiltre à base de tourbe pour le traitement des eaux usées domestiques : le système Écoflo*.



**CQVB**, Fiche technique U-95-09, *Séchage et granulation des boues : une nouvelle application pour les réacteurs de type lit-à-jet*.

**CQVB**, Fiche technique U-96-12, *Boues d'épuration municipales ; Récupération des métaux lourds par biolixiviation*.

**Desjardins, Marc-André, Jean-François Bergeron**, 2002, *Traitement des boues de fosses septiques par gel-dégel*, Vecteur environnement, volume 35, numéro 3, p. 67-70.

**Environnement Canada**, 1992, *Compte rendu de la 14<sup>e</sup> Conférence nationale sur la gestion des déchets*, 507 pages.

**Gouvernement du Québec**, 1999, *Loi sur la qualité de l'environnement, L.R.Q. chapitre Q-2*, Bibliothèque nationale du Québec, 146 pages.

**Gouvernement du Québec**, 1998, *Plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008*, Bibliothèque nationale du Québec, 56 pages.

**Gouvernement du Québec**, 2000, *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*, Bibliothèque nationale du Québec, 6 pages.

**Gouvernement du Québec, ministère de l'Environnement et ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation**, 1991, *Valorisation agricole des boues de station d'épuration des eaux usées municipales, Guide de bonnes pratiques*, 91 pages.

**Laflamme, Claude B., Raynald Labrecque**, 1999, *Oxydation humide assistée par plasma pour le traitement des boues, Description sommaire du projet*, 1 page.

**Ministère de l'Environnement, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation**, 1991, *Valorisation agricole des boues de stations d'épuration des eaux usées municipales, Guide des bonnes pratiques*, 91 pages.

**Ministère des Affaires municipales**, 1996, *Programme d'assainissement des eaux*.

**MRC d'Argenteuil**, 1997, Service de la planification et de l'aménagement du territoire, *Schéma d'aménagement révisé*.

**NI Environnement**, 2002, *Soutien à l'élaboration des plans de gestion des matières résiduelles ; Sondage auprès des ICI pour les MRC des Pays-d'en-Haut, d'Argenteuil et de Papineau*, 104 pages.

**Nova Envirocom**, 2002, *Le compostage facilité : Guide sur le compostage domestique*, Bibliothèque nationale du Québec, 107 pages.

**Pilette, Frédéric**, 2000, *Analyse des scénarios possibles de gestion des matières putrescibles de la MRC du Val-Saint-François [essai présenté à la faculté des sciences de l'Université de Sherbrooke en vue de l'obtention du grade de maître en environnement]*, faculté des sciences de l'Université de Sherbrooke, 91 pages.

**Recyc-Québec**, 2002, *Bilan 2000 de la gestion des matières résiduelles au Québec*, Bibliothèque nationale du Québec, 31 pages (pdf).

**Recyc-Québec**, 2001, *Guide de la tournée d'information sur les plans de gestion de matières résiduelles*.

**Recyc-Québec**, *Fiches d'informations sur les matières*, site Internet de Recyc-Québec.

**Recyc-Québec**, 2000, *Répertoire des récupérateurs, des recycleurs et des valorisateurs*, Québec, 163 pages.

**Réseau environnement**, 2001, *Compte rendu de la Conférence canadienne sur la gestion des matières résiduelles 2001 ; La mise en valeur : une question de rentabilité*, Québec, 321 pages.

**Réseau environnement**, 2002, *Salon des technologies environnementales du Québec 2002, Sommaire exécutif des conférences*, Québec, 265 pages.

**Sheffield, Ronald E., James C. Barker, Karl A. Shalfer**, *Sludge management and closure procedures for anaerobis lagoons*, North Carolina Cooperative Extension Service, 8 pages.

**SNC-Lavalin Environnement**, 2000, *Étude d'impact de la Phase II du lieu d'enfouissement sanitaire Argenteuil Deux-Montagnes, Rapport final, Volume I*, Montréal, Québec.

**SNC-Lavalin Environnement**, 2000, *Étude d'impact de la Phase II du lieu d'enfouissement sanitaire Argenteuil Deux-Montagnes, Rapport final, Volume II*, Montréal, Québec.

**Solinov**, 2001, *À la portée de tous, le compostage – tournée d'information à l'intention des gestionnaires municipaux*, 76 pages.

### Sites Internet

Action Re-Buts :  
[www.cam.org/~act\\_reb](http://www.cam.org/~act_reb)

ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) :  
[www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)

Bureau de la statistique du Québec  
[www.stat.gouv.qc.ca](http://www.stat.gouv.qc.ca)

Canada 411 :  
[www.canada411.sympatico.ca](http://www.canada411.sympatico.ca)

Collecte sélective Québec :  
[www.coselective.qc.ca](http://www.coselective.qc.ca)

CLD d'Argenteuil :

[www.argenteuil.qc.ca/mrcargenteuil/bca.html](http://www.argenteuil.qc.ca/mrcargenteuil/bca.html)

EMSE (Traitement des boues) :

[www.emse.fr/~brodhag/projelev/eau76.htm#dig](http://www.emse.fr/~brodhag/projelev/eau76.htm#dig)

Enviro-accès :

[www.enviroaccess.ca](http://www.enviroaccess.ca)

Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets :

[ccc.cam.org/~fcqged](http://ccc.cam.org/~fcqged)

Inforoute municipale :

[www.inforoutemunicipale.qc.ca](http://www.inforoutemunicipale.qc.ca)

InfraStructures Branchées :

[www.infrastructures.com/0901/juggler.htm](http://www.infrastructures.com/0901/juggler.htm)

IREQ (Institut de recherche d'Hydro-Québec) :

[www.ireq.ca](http://www.ireq.ca)

MENV (ministère de l'Environnement) :

[www.menv.gouv.qc.ca](http://www.menv.gouv.qc.ca)

MENV; site Internet sur le traitement des boues et des eaux de procédé :

[www.menv.qc.ca/eau/potable/guide/CHAPITRE15v-10.pdf](http://www.menv.qc.ca/eau/potable/guide/CHAPITRE15v-10.pdf)

MENV ; Plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008 :

[www.menv.gouv.qc.ca/matieres/mat\\_res/index.htm](http://www.menv.gouv.qc.ca/matieres/mat_res/index.htm)

Ministère de l'Industrie et du Commerce :

[www.mic.gouv.qc.ca](http://www.mic.gouv.qc.ca)

MRC d'Argenteuil :

[www.argenteuil.qc.ca](http://www.argenteuil.qc.ca)

NRCAN : Ressources naturelles Canada :

[www.nrcan.gc.ca/mms/cmy/contenu/1997/21.pdf](http://www.nrcan.gc.ca/mms/cmy/contenu/1997/21.pdf)

QFA (Quebec Farmers' Association) :

[www.qfa.qc.ca](http://www.qfa.qc.ca)

Recyc-Québec – Société de récupération et de recyclage :

[www.recyc-quebec.gouv.qc.ca](http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca)

Statistique Canada :

[www.statcan.ca/francais/Pgdb](http://www.statcan.ca/francais/Pgdb)

Traitement des boues :

[www.honet.be/@t\\_home/eau/tech14c.htm](http://www.honet.be/@t_home/eau/tech14c.htm)

Lits de séchage de boues plantés de roseaux :

[www.watermunc.com/fr/assain1.htm](http://www.watermunc.com/fr/assain1.htm)

## **LEXIQUE**

### **Audit**

Étude qui évalue le procédé de fabrication et de transformation ou l'exploitation d'un organisme relativement à sa performance environnementale.

### **Collecte sélective**

Mode de récupération qui permet de cueillir des matières résiduelles pour en favoriser la mise en valeur. La collecte sélective procède par apport volontaire à un point de dépôt (point de vente, cloche, conteneur ou éco-centre) ou de porte-à-porte.

### **Compostage**

Méthode de traitement biochimique qui consiste à utiliser l'action de micro-organismes aérobies pour décomposer sous contrôle (aération, température, humidité) et de façon accélérée les matières putrescibles, en vue d'obtenir un amendement organique, biologiquement stable, hygiénique et riche en humus, qu'on appelle compost.

### **Déchet**

Matière résiduelle destinée à l'élimination.

### **Diversion**

Détournement de l'élimination par le recyclage, le compostage et la valorisation.

### **Éco-centre**

Lieu de dépôt principalement axé sur la récupération, qui accepte non seulement les matières récupérables tel qu'entendu généralement dans la collecte sélective, mais également tout les résidus d'origine domestique non ramassés lors de la cueillette régulière, incluant les résidus domestiques dangereux, les pneus, les encombrants et les matériaux secs.

### **Élimination**

Mode de gestion des déchets par dépôt définitif ou incinération, avec ou sans récupération d'énergie.

### **Filière**

Groupe de matières résiduelles qui ont en commun la nature de la matière, le mode de collecte, de traitement ou d'élimination, ou les effets qu'ils produisent sur la santé ou l'environnement. On retrouve huit filières dans les plans de gestion, soit les matières recyclables, les matières putrescibles, les résidus domestiques dangereux, les encombrants, les textiles, les contenants consignés, les pneus usagés et les déchets domestiques.

### **Herbicyclage**

Mode de valorisation qui consiste à laisser les rognures de gazon sur place après la tonte de la pelouse.

**Incinération**

Élimination des déchets par combustion, dans un équipement destiné principalement à cette fin.

**Lixiviat**

Liquide s'échappant des matières résiduelles et qui contient des particules solides de ces dernières. Il peut s'agir d'eau de pluie ou de liquide contenu dans les matières résiduelles mêmes.

**Matière putrescible**

Matière organique qui peut être décomposée par l'action de micro-organismes.

**Matière résiduelle ou résidu**

Matière ou objet périmé, rebuté ou autrement rejeté, qui est mis en valeur ou éliminé.

**Matière secondaire**

Résidu récupéré, conditionné ou non, qui peut être utilisé dans un ouvrage ou un procédé de fabrication.

**Matériaux secs**

Résidus de la construction et de la démolition, tels que le gypse, le bois, la brique, le ciment, l'asphalte, etc.

**Mise en valeur**

Utilisation de produits issus de matières résiduelles.

**Poste de transbordement**

Lieu où l'on achemine des résidus dans le but de les transférer du véhicule qui fait la collecte à un autre véhicule qui doit les acheminer vers un lieu de traitement ou d'élimination.

**Récupération**

Ensemble des activités de tri, de collecte et de conditionnement des matières résiduelles permettant leur mise en valeur.

**Recyclage**

Utilisation, dans un procédé manufacturier, d'une matière secondaire en remplacement d'une matière vierge.

**Réduction à la source**

Action permettant d'éviter de générer des résidus lors de la fabrication, de la distribution et de l'utilisation d'un produit.

**Réemploi**

Utilisation répétée d'un produit ou d'un emballage, sans modification de son apparence ou de ses propriétés.

**Ressourcerie<sup>Mc</sup>**

Lieu géré par un organisme environnemental et communautaire qui favorise la réinsertion de matières secondaires dans les circuits de consommation et de production locaux par des activités d'éducation, de traitement et de revente qui s'inscrivent dans une stratégie globale des 3R (réduction, réemploi et recyclage). En d'autres termes, les ressourceries<sup>Mc</sup> sont des centres communautaires de récupération, de réparation, de revalorisation et de revente des matières résiduelles de provenance domestique, industrielle, commerciale et institutionnelle. De plus, les ressourceries<sup>Mc</sup> sont actives dans la réintégration sociale, l'adaptation et la formation de la main d'œuvre, tout en visant la création d'emplois viables.

**RDD ou résidu domestique dangereux**

Tout résidu généré à la maison qui a les propriétés d'une matière dangereuse (lixiviat, inflammable, toxique, comburante ou radioactive) ou qui est contaminé par une telle matière, qu'il soit sous forme solide, liquide ou gazeuse.

**Secteur urbain**

Zone bâtie comprenant la ville principale et, le cas échéant, la partie urbaine des municipalités environnantes. Pour être considéré comme urbaine, une zone ne doit pas comporter d'espace libre de plus d'un kilomètre.

**Secteur semi-urbain**

Un secteur semi-urbain est formé de parties urbaines et de parties rurales qui peuvent comprendre des parties de municipalités. Il peut comprendre toutes les municipalités situées aux alentours du noyau urbanisé.

**Secteur rural**

Tout territoire situé en dehors des secteurs urbains et semi-urbains.

**Taux de diversion**

Proportion de matières résiduelles détournées de l'élimination (enfouissement). Ne tient pas compte des différents types de matières résiduelles.

**Taux de récupération**

Proportion de matières résiduelles pouvant être mises en valeur qui sont récupérées. Généralement calculé par filière (type de matière).

**Traitement**

Tout procédé physique, thermique, chimique, biologique ou mécanique qui, appliqué à un résidu, vise à produire une matière secondaire ou un produit manufacturé, à réduire sa dangerosité ou à faciliter sa manipulation ou son transport, et à permettre sa réinsertion sécuritaire dans l'environnement ou son élimination.

**Tri à la source**

Séparation des différents types de matières au point de génération (résidence, commerce, institution, industrie) aux fins de mise en valeur ou d'élimination sécuritaire.

---

<sup>Mc</sup> Nom déposé (marque de commerce).

**Valorisation**

Mise en valeur d'une matière résiduelle par d'autres moyens que le réemploi et le recyclage (exemple : le compostage).

**Valorisation énergétique**

Utilisation de matières résiduelles comme combustible dans un procédé de fabrication ou dans un équipement destiné à produire de l'énergie.

**Zone mixte**

Ensemble des entreprises desservies par la collecte municipale. On postule qu'il s'agit de petites entreprises (quatre employés ou moins) amalgamées aux secteurs résidentiels.